

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 16 décembre 2013
DE 9 H 30 à 11 H 30**

DELIBERATION N° 2013 - 16

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu la décision 2013 - 14 du 16 Décembre 2013 de voter une Autorisation d'Engagement de crédits 2013/2014 pour le financement d'assistances à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la billettique et de l'information multimodale, la tarification et la communication,

Vu l'avis favorable unanime des membres du Comité Syndical du SMIRT sur les éléments du Débat d'orientation Budgétaire pour l'exercice 2014, présentés lors de la séance,

PREND ACTE

- de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2014.

Le Président du SMIRT



Daniel PERCHERON



SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS « SMIRT »

COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2013

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014



L'action du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports se concrétise désormais par la montée en charge des dossiers visant à répondre aux objectifs initiaux du Syndicat Mixte.

C'est le cas en premier lieu de la mise en fonction durant l'année 2014 de la plateforme de tests d'interopérabilité qui occupera des locaux au lycée Gustave Eiffel à Armentières avec les marchés et frais de fonctionnement correspondants.

C'est le cas en second lieu du démarrage de la centrale billettique avec les marchés correspondants tant pour les études et marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage que pour les investissements dédiés à la réalisation de la centrale. Cet investissement majeur pour le SMIRT représente un volume financier estimé à 11M € TTC pour les années 2014 à 2019 et, sur ce montant total, 8M€ H.T. ont été présentés à la subvention.

Cette évolution se traduit par les éléments prospectifs ci après.

II) DEPENSES PREVISIONNELLES REELLES DE L EXERCICE 2014

A) POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 :

- la location des bureaux situés aux 7ième étage des Arcuriales rue de Tournai à LILLE,
- les fournitures de bureau et prestations diverses fournies par la Région lors des réunions du Comité Syndical.
- Le marché d'assurance Responsabilité Civile et Locaux,
- Le marché informatisation de la gestion financière et budgétaire et de la paye,
- Le marché EFFIA relatif aux tests d'interopérabilité dont les paiements se terminent en 2014,
- Le marché à bons de commande relatif aux actions de communication du SMIRT avec la société « Les enchanteurs »
- Le marché à bons de commande pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la billettique et l'information des voyageurs (lot 1) et pour la tarification (lot 2) avec la société SETEC ITS

- Le recours à l'UGAP pour le premier équipement de la plateforme de test pour un montant estimé à 100 000 euros
- Le marché relatif à la gestion de la plateforme de test d'Armentières pour un montant de
- Le marché relatif à la centrale billettique et information des voyageurs
- Le loyer des locaux de la plateforme de test à Armentières,

Le montant prévisionnel du chapitre 011 est de 792 000 euros.

Chapitre 012 :

- les salaires des deux agents actuels du SMIRT, mis à disposition par la Région, et la perspective d'un agent supplémentaire permettant la gestion et le suivi de la centrale billettique

Le montant prévisionnel du chapitre 012 est de 200 000 euros.

Chapitre 65 :

- les frais de missions et de déplacements pour un montant prévisionnel de 5000 euros

Chapitre 67 :

- Les intérêts moratoires et pénalités sur marchés pour un montant prévisionnel de 3000 euros.

B) POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 :

- La partie frais d'études de la centrale billettique pour un montant de 384 000 euros

Chapitre 23 :

- La partie marché industriel de la centrale billettique pour un montant de 300 000 euros

II) OPERATIONS D'ORDRE

En section d'investissement le montant de 384 000 euros en opérations correspond à l'obligation de transfert des études qui sont au chapitre 20 sur un compte du chapitre 23 dès le début des travaux par une opération d'ordre budgétaire.

Le prélèvement en section de fonctionnement correspond à 684 000 euros et couvre à lui seul le besoin de financement de la section d'investissement.

BILAN DES DEPENSES

♦ FONCTIONNEMENT : 1 000 000 € de dépenses réelles.

♦ INVESTISSEMENT : 684 000 € de dépenses réelles.



RECETTES PREVISIONNELLES

En considérant les éléments ci-dessus, les besoins de financement pour 2014 devraient s'élever à 1 684 100 euros :

La couverture des frais de fonctionnement nécessite les participations statutaires ordinaires suivantes des adhérents du Syndicat Mixte :

Participations statutaires	1 000 000,00
Région	750 000,00
Département du Nord	55 000,00
Département du Pas de Calais	40 000,00
LMCU	74 000,00
Syndicat Mixte de Transports Artois-Gohelle	20 200,00
Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes	14 100,00
Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral	10 400,00
Syndicat Mixte de Transports du Douaisis	7 900,00
Communauté Urbaine d'Arras	7 100,00
Syndicat Intercommunal des transports urbains de l'Agglomération du Calaisis	5 400,00
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	5 400,00
Syndicat Mixte du Val de Sambre	4 800,00
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer	3 600,00
Communauté d'Agglomération de Cambrai	2 100,00

Pour le financement des investissements, les contributions exceptionnelles, prévues par l'article 6.5 des statuts du SMIRT et destinées au financement de la part investissement de la centrale billettique seront sollicitées pour couvrir le montant de l'investissement en 2014 à hauteur de 684 000 euros.

A ce jour, le Conseil Régional a proposé d'apporter 50% des 8 M d'euros H.T. de l'investissement. Les négociations pour les autres participations sont en cours.